

Je comprends rien aux intitulés des matières de M1

Par **Stigma**, le 16/06/2008 à 13:48

Voici la liste des matières proposées :

[b:1o5iz6fh]FONDA 1 (3 au choix je crois, mais il me semble que certaines matières comptent pour 1/2)[/b:1o5iz6fh]

Droit du travail

Successions

Contrats civils et commerciaux

Procédures collectives

Droit fiscal des entreprises 1

Droit international privé 1

Procédures civiles

Voies d'exécution

Droit pénal des personnes

Droit pénal des biens

Droit de la concurrence 1

Droit de la concurrence 2

[b:1o5iz6fh]OPTIONS 1 (idem)[/b:1o5iz6fh]

Successions

Contrats civils et commerciaux

Procédures collectives

Droit fiscal des entreprises 1

Droit international privé 1

Droit international des affaires

Propriétés intellectuelles

Procédures civiles

Voies d'exécution

Droit pénal des personnes

Droit pénal des biens

Droit européen des droits de l'homme

Droit de la concurrence (droit français)

Droit de la concurrence (droit européen)

Droit du travail 1

Droit de l'urbanisme

Droit du matériel communautaire 1

[b:1o5iz6fh]FONDA 2[/b:1o5iz6fh]

Droit du travail

Liberalités et régimes matrimoniaux

Droit commercial Finance

Droit fiscal des entreprises 2

Droit international privé 2
Droit de la consommation
Droit de la distribution

[b:1o5iz6fh]OPTIONS 2[/b:1o5iz6fh]

Droit de la protection sociale
Liberalités et régimes matrimoniaux
Droit commercial Finance
Droit fiscal des entreprises 2
Droit international privé 2
Droit des assurances
Droit pénal des affaires
Droit rural
Comptabilité et bilans
Droit de la consommation
Droit de la distribution
Droit commun du bail
Droit des nouvelles technologies 1
Droit des nouvelles technologies 2
Droit de la construction
Droit communautaire matériel 2 - Les politiques communes
Contentieux administratif
Droit du travail 2

Alors, j'ai plusieurs questions :

Que me conseillez-vous comme matières en vue d'un M2 droit privé général et sciences criminelles (dans lequel je serai jamais accepté, mais l'espoir fait vivre..) ? Y'en a tellement, je suis complètement paumé !

Que signifie "droit matériel communautaire" ?

Le droit du travail du premier semestre et celui du deuxième ne sont pas les mêmes ? Parce que l'option du 2e semestre est la seule à posséder l'intitulé "Droit du travail 2", alors qu'en fonda c'est "Droit du travail".

Quid des "voies d'exécution", ça recouvre quoi ? C'est pour les futurs huissiers ?

Par **bob**, le **16/06/2008** à **18:24**

http://fac-droit.univ-nancy2.fr/digital ... _07-08.pdf

je pense que tu devrais trouver les réponses à tes questions la dedans

Par **mathou**, le **16/06/2008** à **18:25**

Certaines matières comptent effectivement pour une vingtaine d'heures, donc tu dois en

choisir 2. Par exemple, construction et bail.

Pour un M2 DPG, je dirais :

FONDA 1

Successions : toujours utile

Contrats civils et commerciaux : très utile

Droit fiscal des entreprises 1 : ça peut servir dans beaucoup de professions, le semestre 1 concerne normalement la TVA. Après ça dépend de ton projet professionnel, si tu vises juste un M2 DPG tu peux prendre n'importe quoi à la place.

OPTIONS 1

Dans les options de DPG il y a soit beaucoup de commercial, soit beaucoup de social, soit beaucoup de pénal. A toi de voir ce que tu préfères.

Je te conseillerais :

Procédures collectives

Droit international privé 1

Et n'importe quelle(s) autre(s) matière(s) ou demies-matières.

FONDA 2

Liberalités et régimes matrimoniaux

Droit fiscal des entreprises 2 : IR, IS, ça peut servir

Droit international privé 2

[b:3439pxvu]OPTIONS 2[/b:3439pxvu]

Droit commercial Finance : bancaire

Droit commun du bail

Et peut-être :

Droit de la consommation

Droit de la distribution

Si tu regardes les enseignements de DPG, tu verras qu'on voit en gros toutes les matières depuis la première année, ou qu'on doit les voir de notre côté. On fait aussi du droit des biens au niveau de la CEDH, du droit de la concurrence communautaire, de l'harmonisation européenne des contrats, du droit de la famille...

Je te conseillerais plus de choisir tes matières en fonction de l'après-M2.

Droit matériel communautaire, ça concerne le droit matériel et non processuel, donc les règles directement applicables aux personnes.

Pour le droit du travail, je crois qu'un des semestres concerne les relations personnelles de travail et l'autre les principes approfondis du droit du travail (salaire, etc).

Quant aux voies d'exécution, c'est la suite du cours de droit judiciaire privé, avec les saisies.

Pas besoin d'être futur huissier ou greffier, le cours peut te servir pour n'importe quelle profession, même s'il est surtout suivi par ceux préparant des concours.

Est-ce que tu as une idée de ce que tu aimerais faire après ?

:lol:

Edit : post croisé avec bob Image not found or type unknown

Par **Delph**, le **16/06/2008** à **22:24**

Bonjour,

je suis dans le meme cas que toi Stigma !

:wink:

il est vrai que c'est sympa d'avoir des infos, merci pour le lien et les avis! Image not found or type unknown

en tout cas beaucoup de choix... je sens que je vais tergiverser encore un petit bout de temps

entre certaines matières ! Image not found or type unknown

Bonne soirée !

Par **mathou**, le **17/06/2008** à **00:24**

Si ça vous tente, on peut se retrouver au bureau un de ces quatre (bob aussi, il sort du M1

Image not found or type unknown) pour que vous posiez toutes les questions sur les matières ou les choix de :P

matières. C'est plus facile à l'oral. Moi, la flemme de taper ? Image not found or type unknown

Par **Marie Folie**, le **17/06/2008** à **09:23**

j'allais justement poster un topic pour le même problème...ça fait plaisir. je ne suis pas seule

dans cette galère!!bon je vais lire les messages du dessus maintenant Image not found or type unknown

Par **Marie Folie**, le **17/06/2008** à **09:39**

j'ai une petite question ...vu que c'est monsieur Beaufort qui dispense les cours de voies d'exécutions ainsi que procédure civile...si en M1 on choisit ces matières en options est ce que c'est comme en L3 un QCM? parce que heu....no comment pour mon QCM ce semestre!

Image not found or type unknown

Par **Marie54**, le **17/06/2008** à **10:03**

:))

Bonne question Marie Folie! Image not found or type unknown

Je me le demandais également!

Vu la catastrophe aux résultats de son QCM (et vla la mauvaise surprise quand j'ai vu la

mienne Image not found or type unknown), ça me donne pas envie de retenter l'expérience en M1!

:lol:

Si quelqu'un peut nous répondre Image not found or type unknown **Merci!**

Par **Marie Folie**, le **17/06/2008** à **10:26**

:))

[quote="Marie54":3sk6ih65]Bonne question Marie Folie! Image not found or type unknown

Je me le demandais également!

Vu la catastrophe aux résultats de son QCM (et vla la mauvaise surprise quand j'ai vu la

mienne Image not found or type unknown), ça me donne pas envie de retenter l'expérience en M1!

[/quote:3sk6ih65]

Exactement ! je crois qu'en plus on n'a pas trop le droit à l'erreur en M1...

Merci d'avance.

Par **Stigma**, le **17/06/2008** à **12:34**

Au vu de l'excellent document de bob et de l'ensemble des réponses, j'ai essayé d'élaborer ce qui pourrait être mon choix de matières du premier semestre..

Fondas :

Droit pénal des biens/des personnes

Contrats civils et commerciaux

Procédure Civile

Complémentaires :

Successions

Droit International Privé 1

Voies d'exécution

Qu'en pensez-vous ?

Sachant que j'me destine plus ou moins au concours du barreau, mais que si j'pouvais passer en Master 2 droit privé général et sciences criminelles (ou n'importe quoi qui y ressemblerait dans une autre fac), ça m'irait aussi.

J'voulais aussi savoir si c'était opportun/faisable de passer le DU de crimino en même temps ?

Par **mathou**, le **17/06/2008** à **13:09**

Pour le barreau ça me semble pas mal.

Concernant le DU de crimino, je peux juste te dire que plusieurs personnes du M2 pénal l'ont suivi, et pas beaucoup en DPG. Mais ils l'ont suivi en L3, donc en M1 avec l'habitude et de l'organisation ça doit être faisable.

Par **Stigma**, le **17/06/2008** à **13:13**

Merci mathou !

Bon donc je m'inscrirai probablement au DU, histoire de renforcer un dossier très faible. Et je verrai plus tard pour les matières du second semestre !

Par **mathou**, le **17/06/2008** à **13:27**

:wink:

Ne te dévalorise pas Image not found or type unknown

Tu sais que pour le DU on assiste à une autopsie ? J'aurais pas eu ce courage.

Par **Stigma**, le **17/06/2008** à **13:32**

:oops:

J'adorerais voir ça Image not found or type unknown
:oops:

Image not found or type unknown

Sinon je me dévalorise pas, j'ai juste conscience que n'avoir rien secoué pour avoir ma licence risque désormais de me porter préjudice ! Parce que mon dossier est objectivement très faible.

J'ai donc tout intérêt à collectionner les DU de crimino et stages en cabinet d'avocat, et à tout

déchirer l'an prochain pour avoir une chance d'accéder au M2... Image not found or type unknown

Par **bob**, le **17/06/2008** à **13:35**

Pour le DU et le master 1 c'est possible en même temps même si ça fait quand même pas mal de cours par semaine. Mais c'est passionnant!

Sinon moi j'ai pas vu d'autopsie. Dommage j'aurai bien aimé.

Sinon, il te manque une matière parce que procédure civile et voie d'exécution ça va ensemble (2*21h)

Enfin, c'est bien un QCM!

Par **Stigma**, le **17/06/2008** à **13:42**

Alors, je change ça :

Fondas :

Droit pénal des biens/des personnes

Contrats civils et commerciaux

Procédure Civile et Voies d'exécution

Complémentaires :

Successions

Droit International Privé 1

Droit du travail 1

Le DU de crimino, ça prend combien d'heures par semaine ?

Les horaires sont compatibles avec les cours de M1, ou c'est un peu aléatoire ?

Par **bob**, le **17/06/2008** à **18:05**

Alors pour le horaires, j'avais 3 heures de crimino par semaine au début de l'année jusque fin

février à peu près. Et en plus, il y a en général 3 heures de cours suivant les modules que tu as choisis. Les cours sont réguliers mais il peut arriver que des semaines sautent vu que les cours sont assurés par des professionnels, du coup c'est rattrapé plus tard. Pour la compatibilité, ça dépend des horaires de cours de ton M1

Si tu as d'autres questions...

Par **mathou**, le **17/06/2008** à **18:05**

Je vais me renseigner auprès d'une amie qui l'a passé et je te dirai - dans deux jours, après le
oops.

grand oral et la soutenance Image not found or type unknown A priori les horaires sont compatibles.

http://www.univ-nancy2.fr/aide/fiches04_05/iej.pdf

[http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... f506bea1e3](http://juristudiant.com/forum/viewtopic...f506bea1e3)

:twisted:

Rah bob, t'arrête de poster en même temps que moi, oui ? Deux fois en deux jours Image not found or type unknown

:lol:

Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **18/06/2008** à **01:25**

:wink:

Pas encore d'autres questions, je regarderai ça à tête reposée ! Merci Image not found or type unknown

:mrgreen:

Par **Stigma**, le **09/07/2008** à **18:19**

Bon alors, j'ai choisi :

S1, fonda :

droit du travail

contrats

pénal

S1, options :

procédure et voies d'exécution

successions

DIP 1 OU propriété intellectuelle OU droits de l'homme

S2, fonda :
libéralités
droit du travail 2 et droit de la conso
DIP2 OU droit commercial finance

S2, options :
protection sociale OU DIP2
pénal
contentieux administratif OU DIP2

:wink:

Voilà... comme vous pouvez le voir j'ai des doutes... si vous pouviez me donner votre avis Image not found or type unknown

Par **lou2**, le **09/07/2008** à **19:34**

Je suis entrain également de faire le choix des matières pour le master public et j'aimerais savoir ce qu'est le droit des nouvelles technologies ?

Sinon même si je fais un master public, je serais également intéressée par le DU en criminologie : je pense que ça peut m'aider pour l'examen du CRFPA et pour la culture G twisted.

aussi et puis assister à une autopsie, cool ! Image not found (no type or unknown) (non je ne suis pas morbide, quoique!
:oops:

Image not found or type unknown)

Par **Stigma**, le **09/07/2008** à **19:49**

A ce propos, le site des inscriptions de la fac ne me propose pas le DU, on s'inscrit comment ?

Par **lou2**, le **09/07/2008** à **19:52**

Il faut aller directement à l'administration pour s'inscrire en DU. J'irais à la rentrée m'inscrire.

Par **Stigma**, le **09/07/2008** à **20:03**

Merci !

Par **Delph**, le **15/07/2008** à **11:37**

Finalement j'ai fait mon inscription pédagogique où j'ai choisi ces matières dans le cadre d'un M1 DPG :

:arrow:

Image not found [b:1m2ao6l0]Premier semestre[/b:1m2ao6l0] :

[u:1m2ao6l0]avec TDs[/u:1m2ao6l0] : droit du travail / successions / contrats civils et commerciaux

[u:1m2ao6l0]sans TDs[/u:1m2ao6l0] : procédures collectives / droit de l'urbanisme / procédures civiles / voies d'exécution

:arrow:

Image not found [b:1m2ao6l0]Deuxieme semestre [/b:1m2ao6l0]:

AVEC TDs : droit du travail / droit de la conso / libéralités et régimes mat / droit commercial et financier

SANS TDs : droit de la protection sociale / droit des assurances / droit de la construction / droit de la distribution.

... à cela s'ajoute normalement C2i et peut être une langue (?).. et du sport...

j'espère ne pas avoir un emploi du temps pourri, ce qui est mal parti selon les dires de

Olivier... Image not found or type unknown

Bon j'espère que j'aurais fait d'emblée le bon choix ... ce qui m'ennuie c'est que pour le M2 je préférerais plus faire un stage qu'un mémoire...

Le M2 droit du travail m'intéresserait et en propose un mais c'est un M2 droit de l'entreprise alors que je me lance dans un M1 DPG.. ça fait tâche non?

Mais en même temps j'aimerais pas plaquer toutes les autres matières alors que celles du M1 que j'ai choisi me bottent, mais le M2 DPG débouche sur un mémoire... Faudra bien que je me fasse une raison et que je me décide. Il est vrai que j'ai choisi mes matières selon ce que j'aime et de mon expérience.

:arrow:

Image not found [b:1m2ao6l0]d'ailleurs je voulais vous demander quels codes avez vous dû acheter pour ces

matières ?

Visiblement j'aurais un code du travail à racheter (voir même un livret ou quoi qui donne les correspondances entre les anciennes et nouvelles numérotations) et un code du droit de la conso ... dois-je m'attendre à d'autres achats ?

:wink:

Merci d'avance des éventuelles réponses Image not found or type unknown

Par **Marie54**, le **15/07/2008** à **22:43**

:))

J'ai choisi à peu près les mêmes matières que toi, Delph Image not found or type unknown

Par contre, j'ai été surprise de voir qu'il n'y avait aucune inscription concernant les langues, y a-t-il des enseignements facultatifs de langue en master 1 ? et en master 2 ?

:)

Merci pour vos réponses Image not found or type unknown

Par **Delph**, le **16/07/2008** à **11:18**

Salut

:arrow:

Image not found or type unknown Concernant les langues Marie54, j'en ai aucune idée.

:arrow:

Image not found or type unknown Quant au choix des matières, quand je relis le début du topic, je me demande si :(
procédures civiles et voies d'exécution ne vont pas me nuire... Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **16/07/2008** à **14:06**

Stigma :

S1, fonda :
droit du travail
contrats
pénal

=> si tu vises au bout l'ENM ça me paraît bien. En M2 DPG tu pourras normalement choisir parmi les deux branches (social et pénam pour tes options, donc si tu as les bases ça sera bien.

S1, options :
procédure et voies d'exécution

successions

DIP 1 OU propriété intellectuelle OU droits de l'homme

=> ok pour les deux premiers. Pour la dernière, fais comme tu le sens. Les trois sont intéressants. Je te conseillerais peut-être davantage DIP car les conflits de lois et de juridictions sont importants (et puis M. le Doyen assure la moitié du cours, c'est du pur bonheur d'y assister. Un de mes meilleurs souvenirs).

S2, fonda :

libéralités

droit du travail 2 et droit de la conso

DIP2 OU droit commercial finance

=> à toi de voir entre DIP2 ou bancaire. En DIP2 tu vas voir en très approfondi le premier semestre (les personnes, le mariage, les successions, l'adoption, la filiation, les contrats, les biens), c'est sympa et tu peux avoir de bonnes notes en TD en travaillant. En bancaire tu apprendras les chèques, les effets de commerce, les garanties de paiement, et c'est très utile. Par contre en M2 DPG, tu as des options de commercial où le cours de bancaire peut servir. Donc à toi de peser le pour et le contre et de voir ce qui te servira le plus, ou attends que Bob soit rentré en France pour lui demander.

S2, options :

protection sociale OU DIP2

pénal

contentieux administratif OU DIP2

=> pour ça, fais comme tu le sens.

Delph :

Premier semestre :

avec TDs : droit du travail / successions / contrats civils et commerciaux

sans TDs : procédures collectives / droit de l'urbanisme / procédures civiles / voies d'exécution

=> pour moi c'est parfait comme choix. Ça couvre plusieurs branches et ça te permet d'être polyvalente. Pour les proc coll, si tu as besoin d'un coup de main n'hésite pas à me demander.

Deuxième semestre :

AVEC TDs : droit du travail / droit de la conso / libéralités et régimes mat / droit commercial et financier

SANS TDs : droit de la protection sociale / droit des assurances / droit de la construction / droit de la distribution.

=> c'est bien aussi.

Pour l'emploi du temps, ça ne changera pas de ce que tu as connu en L3, à savoir l'emploi du

temps gruyère. J'ai même trouvé que c'était plus agréable que la L3. Certains profs ont des horaires particuliers par contre, comme en construction où tu auras cours souvent le soir, mais tu peux avoir à côté une journée entière sans rien.

Pour le M2 droit de l'entreprise, pas mal d'étudiants venaient du M1 DPG. Tant que tu prends les matières de social ça devrait aller. Pour avoir assisté à des séminaires du M2 social (une option du M2 DPG), je pense que c'est faisable. D'autant qu'ils commencent tôt et qu'ils revoient les bases.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que faire un mémoire en M2 DPG, ça ne veut pas dire faire un truc prise de tête et cérébral. Tu peux proposer ton sujet ou en choisir un dans une liste, et ça peut couvrir le droit civil, le droit social, le droit commercial... et être très technique. Par exemple cette année il y avait les clauses abusives dans les contrats de cliniques de chirurgie esthétique avec prise de contact chez les praticiens directement. Ça peut aussi te servir de marche pour poursuivre en thèse avec convention CIFRE où tu travailles à mi-temps dans une entreprise qui te paie et où tu as un niveau cadre au dessus du niveau cadre de M2.

Tout ça pour dire que plusieurs voies sont possibles avec ce que tu choisis.

Pour les Codes :

- Code civil à acheter
- Code de la consommation si le programme dépasse les articles reproduits dans le Code civil et que tu as besoin de la jurisprudence
- Code du travail : là ça va être délicat, il me semble que la réédition n'est pas en septembre mais en cours d'année, et avec la loi de juin 2008 je ne sais pas comment ils vont faire parce que ça change beaucoup de choses. A la limite, attends l'avis des profs.
- Code de commerce à emprunter

Par **Stigma**, le **20/07/2008** à **20:44**

Merci mathou !

Autre question... je compte m'inscrire au DU de crimino. Le problème c'est que je pars au bled mardi pour revenir vers le 20 ou 25 août.

Donc.. je dois m'inscrire avant de partir (donc : lundi) ou je peux un peu avant la rentrée ? J'ai pas trouvé l'info sur le net !

Par **mathou**, le **20/07/2008** à **20:50**

:oops:

Ah, et bob qui n'est pas là ! Image not found Aucune idée. Essaie de leur téléphoner demain pour voir, si tu n'as pas eu de réponse par un autre membre du forum d'ici là.

Par **Mélani**, le **20/07/2008** à **21:02**

Si ça peut t'aider sur un lien que j'ai mis dans un autre sujet (celui-ci : [url:81k240ao]http://fac-droit.univ-nancy2.fr/digitalAssets/20827_Plaquette_DU_Criminologie.pdf[/url:81k240ao]) y a marqué tout en bas que le retrait des dossiers d'inscription se fait en septembre/octobre, si c'est à jour... Sinon y a le numéro de téléphone.

Par **Stigma**, le **21/07/2008** à **02:29**

Je verrai ça à la rentrée, alors... mais à mon avis c'est pas tellement à jour, puisque la rentrée aura lieu cette année début septembre !

Par **Delph**, le **21/07/2008** à **13:37**

Salut,

Je sais pas si ça a changé mais quand j'ai voulu m'inscrire y a quelques années, l'inscription se faisait après la rentrée et il fallait aller au bureau de Mme Rosenberg il me semble puis on avait une fiche cartonnée orange à remplir de ce que je me souviens où il fallait ~~fixer~~ un RDV

pour rendre les papiers et payer... Mais bon d'ici là, ça a peut être dû changer... Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **22/07/2008** à **11:39**

Merci ! :))

Je vais partir au bled le coeur léger, alors Image not found or type unknown

Par **Marie Folie**, le **20/08/2008** à **14:03**

:))

Coucou tout le monde! Image not found or type unknown Voilà je pense avoir fait mon choix pour les matières de M1 droit privé général et j'aurais voulu votre avis...Je souhaite faire un master 2 droit privé général ou droit de la famille...

[u:1x6wrr99][b:1x6wrr99]1er semestre:[/b:1x6wrr99][/u:1x6wrr99]

[b:1x6wrr99]Fondas:[/b:1x6wrr99]

- Droit du travail

-Contrats civils et commerciaux

-Droit pénal des biens et des personnes

[b:1x6wrr99]Complémentaires:[/b:1x6wrr99]

-Successions

-Propriétés intellectuelles

-Droit européen des droits de l'Homme ou Droit international privé(hésitation ici: quelqu'un a t-il suivi ces deux cours?)

J'hésite aussi entre prendre en fonda droit pénal biens et personnes ou successions à la place...

Est-ce que cela peut me pénaliser de ne pas choisir la procédure civile et les voies d'exécutions?J'ai un peu peur des notes si c'est un QCM!

[u:1x6wrr99][b:1x6wrr99]2ème semestre:[/b:1x6wrr99][/u:1x6wrr99]

[b:1x6wrr99]Fondas:[/b:1x6wrr99]

-Libéralités et régimes matrimoniaux

-Droit du travail et Droit de la consommation

-Droit commercial finance

[b:1x6wrr99]

Complémentaires:[/b:1x6wrr99]

-Droit de la protection sociale

-Droit des assurances

-Droit commun du bail + droit de la construction

:wink: :))

Voilà merci pour vos futurs avis! Image not found: tag type unknown

Par **mathou**, le **20/08/2008** à **14:35**

Si tu veux faire du droit privé, ou encore plus, du droit de la famille, je te dirais de prendre successions en fonda au lieu de pénal.

Pour le DIP, le premier semestre est consacré aux règles de conflit de lois et de juridictions de manière générale, le deuxième semestre portant sur les cas particuliers : successions, mariage, filiation, contrats...

Ca dépend de ce que tu veux faire après le M2, ton choix de matière.

Par **Marie Folie**, le **20/08/2008** à **14:41**

Ok merci beaucoup! En fait j'aimerais tenter le concours d'entrée à l'école d'avocat après...

Par **Stigma**, le **12/09/2008** à **12:35**

Bon... j'ai jusqu'au 1er octobre pour changer de matières, et je compte bien en changer une (à savoir DEDH, qui combine les inconvénients de chevaucher sur les horaires d'une matière plus fondamentale et de ne pas franchement m'intéresser). J'hésite entre :

- Procédures collectives
- Droit fiscal des entreprises 1
- Propriétés intellectuelles
- Droit de la concurrence (droit français) + Droit de la concurrence (droit européen)

Que me conseillez-vous, siouplait ?

Par **Marie Folie**, le **16/09/2008** à **15:50**

Je peux juste te dire que le cours de propriétés intellectuelles est sympa! Et droit de la concu c'est pas mal non plus ...ces deux matières là se recoupent d'ailleurs donc je te conseillerai de prendre les deux si tu peux.

Après ça dépend sûrement du M2 que tu veux faire.

Par **Marie Folie**, le **16/09/2008** à **15:53**

POur ma part j'ai finalement abandonné quelques matières au profit de certaines autres, donc mon choix final est celui-ci pour le 1^{er} semestre:

[u:37u84c8g]Fondas:[/u:37u84c8g]

Contrats civ et com

Droit du travail

Sucessions

[u:37u84c8g]Options:[/u:37u84c8g]

Propriétés int

Procédure civile et voies d'exécution

Droit de la concurrence

Sahant que je voudrais dans la mesure du possible faire un M2 privé général, vous en pensez quoi?

Par **Delph**, le **13/01/2009** à **22:35**

:arrow:

Image not found
Ca me fait sourire quand je relis ce topic avec du recul...
et le S2 qui commence déjà...

De mon S1, je n'avais rien changé quant au choix des matières mais je viens d'en changer une du second semestre.

J'ai remplacé juste droit de la distribution par le droit commun du bail pour faire un tout encore plus cohérent à mon sens dans le cadre d'un M1 DPG.

:roll: :lol:

Et surtout, ne me stressez pas, ne me parlez pas de M2. Image not found